



sanifresh

DESODORISANT POLYVALENT		3 parfums	PAE
--------------------------------	--	----------------------	------------

- ▶ Parfume l'air en continu pendant 4 à 6 semaines selon l'environnement (aération...).
- ▶ Multi-usages grâce à son clip de fixation et à son format discret.
- ▶ Composition parfumante haute qualité.
- ▶ 3 parfums disponibles : lagon, pêche / pamplemousse et cerise.

- ▶ 100% recyclable.
- ▶ Ne pollue pas. Ne se dissout pas dans l'eau.
- ▶ Faible valeur de COV (Composés organiques Volatiles) : conforme aux normes européennes.

LIEUX D'UTILISATION

- Dans les espaces à fort trafic (stations d'autoroute, discothèques, ...),
- Dans les sanitaires des hôtels-restaurants, campings, stations d'autoroute, gares, aéroports, entreprises, industries, ...
- Dans les vestiaires, les salles de sports, ...
- Dans les halls d'immeubles, les locaux poubelles, les parkings, les cages d'escaliers, ...
- Dans les chambres d'hôtels, les mobil-homes, les chambres de patients en maison de retraite, de repos, ...

MODE D'EMPLOI

Placer PURAIR SANIFRESH dans la pièce que vous souhaitez désodoriser. Préférer un endroit discret et peu visible.
Par exemple, accrocher PURAIR SANIFRESH à une tuyauterie, ou bien placer le sur des meubles en hauteur. Sur une cuvette de WC, PURAIR SANIFRESH se positionne à l'extérieur de la cuvette.
Remplacer PURAIR SANIFRESH lorsque la fragrance disparaît, en général 30 jours après la pose.
Important : Éviter de mettre en contact direct avec des surfaces plastiques, peintes ou vernies.

CONDITIONS D'EMPLOI

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

FT1020001025555/1020001026555/1020001027555/1020001028555-0317 Purair sanifresh

Vous souhaitez une démonstration :
contactez votre commercial ou
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont
disponibles 24h/24 sur Internet à
l'adresse : www.quickfds.com

**Pour les équipements de
protection individuelle, consultez**
AT-PLUS